

ECOLE ELEMENTAIRE

8, place des écoles

36620 REUILLY

☎ 02 54 49 20 83

Procès-verbal du conseil d'école extraordinaire

du jeudi 11 septembre 2009

Participants :

Sont présents :

les enseignants des écoles :

maternelle : Mmes JOGUET et AUSSEUR, M. JOGUET

élémentaire : Mmes AIREAULT, CUISAT-LAFONT, MOREL, PONROY, POUFFARY et VERIN.

Les parents élus des écoles :

maternelle : Mmes CARVALHO et HAAS

élémentaire : Mmes LIMOUSIN et CHIALE ; M. DUCLOS et MARMOING

Représentants de la municipalité :

M. PINOTEAU (adjoint chargé des affaires scolaires)

Mme Marie-José BERLOT, responsable de la garderie

Mme COVIGLIO, responsable de l'accueil péri-scolaire

Mmes RAMAIN-PEALA, ATSEM

Secrétaire de séance :

Mme E. MOREL

Excusés :

M. SENEÉ, Inspecteur de l'Education nationale

M. BERTRAND, Maire de Reuilly

Mmes BUCHON, BURN, RUDELLE et SEREN, parents élus

ORDRE DU JOUR :

- Pandémie grippale : impact sur le milieu scolaire

Présentation du dispositif

La grippe A H1N1 a confirmé depuis la rentrée scolaire la contagiosité du virus. De ce fait, la communauté éducative a mis en place des mesures pour lutter contre sa propagation.

Rappel :

La grippe A H1N1 a le même mode de transmission que la grippe saisonnière :

- par voie aérienne (contamination par l'intermédiaire de la toux, des éternuements et des postillons)
- par contact rapproché avec des personnes infectées
- par contact avec des objets touchés

Les personnes à risques sont : les femmes enceintes, les enfants de moins d'un an, les personnes atteintes de pathologies graves (immuno-déprimés, atteintes respiratoires graves, diabète, obésité ...)

Dès la rentrée, une **action de prévention** a été conduite en direction des élèves.

L'apprentissage des « gestes barrières » est la première de nos actions :

- Lavage des mains (plusieurs fois par jour, compter → 30, essuie-mains jetable)
- Eternuer / se moucher dans un mouchoir jetable + mettre à la poubelle
- Tousser dans le coude

L'apprentissage de ces gestes reste difficile en maternelle : les adultes restent très vigilants quant à l'hygiène.

Le nettoyage rigoureux des locaux scolaires doit devenir la règle. Il sera nécessaire de

nettoyer les poignées de porte, les interrupteurs : tout objet pouvant être vecteur du virus.

Nous vous présentons les deux cas de figure qui pourrait se présenter.

1 - En cas isolé de suspicion de grippe A H1N1 (toux, fièvre > 38 , courbatures, maux de tête, asthénie)

Il est prévu soit :

à l'école élémentaire : isoler l'enfant dans la classe et de lui faire porter un masque, soit de l'isoler dans la BCD avec Sophie Berlot,

à l'école maternelle : isoler l'enfant avec une ATSEM dans le dortoir le matin seulement.

Le port du masque sera difficile pour beaucoup d'enfants.

Ce dispositif dépendra du nombre d'enfants à isoler dans la / les classes.

Dès qu'un cas de suspicion est déclaré, nous contacterons la famille afin de gérer le retour au domicile dans les plus brefs délais, puis nos autorités hiérarchiques et la municipalité. Nous contacterons également toute personne en contact avec l'enfant : transporteur scolaire CCPI, ambulancier, orthophoniste, CMPP....

Dès lors que le diagnostic confirmera un cas de grippe, l'enfant restera 7 jours à son domicile.

2 - Si trois cas se déclarent en une semaine (un laps de temps de 7 jours)

Nous informerons toutes les familles de l'école, l'IA et la DDASS. Seul le préfet est en mesure de décider de la fermeture d'une classe.

Pour l'instant, nous ne disposons d'aucun masque. La municipalité mettra à notre disposition des masques chirurgicaux ainsi que des poubelles avec couvercle le plus rapidement possible.

En cas d'absence d'enseignantes, nous serons contraintes de demander aux parents de garder leurs enfants. Il sera certainement difficile de trouver des moyens humains de remplacement.

En cas de fermeture,

Il est prévu de maintenir la continuité pédagogique.

La durée de la fermeture sera de 6 jours consécutifs. Elle pourra se répéter pour une même classe ou une même école. Les directrices et les enseignantes non malades seront à l'école.

Chaque enseignante proposera des contenus appropriés, les déposera à l'école sous forme de photocopies. Les parents pourront venir les chercher à l'école ou à l'accueil péri-scolaire. Le panneau d'affichage précisera les horaires pour venir chercher ces documents à l'école.

Les travaux terminés seront retournés à l'école pour y être corrigés. Les parents pourront utiliser la boîte aux lettres de l'école.

Il sera prévu des moments de rattrapage en classe au retour des élèves

Le restaurant scolaire et l'accueil mettront en place un mode d'isolement identique à celui des écoles à savoir : isolement et appel des parents.

Conclusion :

Nous incitons les parents à ne pas envoyer leurs enfants à l'école en cas de suspicion de grippe afin de limiter les risques de propagation.

Nous invitons les parents à envisager un mode de garde adapté dans la mesure où la fermeture d'une classe ou de l'école pourrait être envisagée. Ce nouveau mode de garde ne doit pas conduire à la formation d'autres regroupements (pas d'accueil collectif organisé par la municipalité)

Nous vous invitons à consulter le site de INVS (institut national de veille sanitaire).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'école est levée à 18 h. (durée : 45 mn.).

Les Directrices des écoles,
présidentes de ce Conseil d'école extraordinaire,
Mmes JOGUET et MOREL